

J76-012083 - HAVANA

Parfums Corialys

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

(Règlement REACH (CE) n° 1907/2006 - n° 2020/878)

RUBRIQUE 1 : IDENTIFICATION DE LA SUBSTANCE/DU MÉLANGE ET DE LA SOCIÉTÉ/L'ENTREPRISE

1.1. Identificateur de produit

Nom du produit : HAVANA

Code du produit : J76-012083

1.2. Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

Produit réservé à un usage professionnel dans l'industrie de la parfumerie.

1.3. Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

Identification of the Company: CORIALYS S.A.R.L.

45 Boulevard Marcel Pagnol

06130 GRASSE

FRANCE

Telephone: 00 33 4 83 26 13 08

Mail : contact@parfumscorialys.com

Web : www.parfumscorialys.com

1.4. Emergency telephone n° : 00 33 7 83 06 40 08 Numéro d'appel d'urgence : +33 (0)1 45 42 59 59.

Société/Organisme : INRS / ORFILA .

RUBRIQUE 2 : IDENTIFICATION DES DANGERS

2.1. Classification de la substance ou du mélange

Conformément au règlement (CE) n° 1272/2008 et ses adaptations.

Sensibilisation cutanée, Catégorie 1 (Skin Sens. 1, H317).

Cancérogénicité, Catégorie 2 (Carc. 2, H351).

Toxicité chronique pour le milieu aquatique, Catégorie 2 (Aquatic Chronic 2, H411).

Ce mélange ne présente pas de danger physique. Voir les préconisations concernant les autres produits présents dans le local.

2.2. Éléments d'étiquetage

Conformément au règlement (CE) n° 1272/2008 et ses adaptations.

Pictogrammes de danger :



GHS07



GHS08



GHS09

Mention d'avertissement :

ATTENTION

Identificateur du produit :

EC 243-384-7	CEDROL METHYL ETHER
EC 250-954-9	4-TERT-BUTYLCYCLOHEXYL ACETATE
EC 251-020-3	ACETYL CEDRENE
EC 201-036-1	CEDRYL ACETATE
EC 201-134-4	LINALOOL
EC 202-224-6	ISOEUGENYL METHYL ETHER
EC 202-086-7	COUMARIN
EC 201-328-9	MUSK KETONE
EC 225-193-0	METHYL ATRARATE
EC	PINENES (ALPHA OR BETA)
EC 207-431-5	EUCALYPTOL
601-096-00-2	(R)-P-MENTHA-1,8-DIENE
EC 201-746-1	BETA-CARYOPHYLLENE

J76-012083 - HAVANA

Parfums Corialys

EC 203-377-1	GERANIOL
EC 203-375-0	DL-CITRONELLOL
EC 224-052-0	TRANS-ANETHOLE
EC 236-719-3	DELTA-3-CARENE
EC 201-291-9	ALPHA-PINENE
EC 204-872-5	BETA-PINENE
EC 202-590-7	ISOEUGENOL

Mentions de danger et informations additionnelles sur les dangers :

H317	Peut provoquer une allergie cutanée.
H351	Susceptible de provoquer le cancer .
H411	Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

Conseils de prudence - Prévention :

P201	Se procurer les instructions avant utilisation.
P202	Ne pas manipuler avant d'avoir lu et compris toutes les précautions de sécurité.
P261	Éviter de respirer les poussières/fumées/gaz/brouillards/vapeurs/aérosols.
P272	Les vêtements de travail contaminés ne devraient pas sortir du lieu de travail.
P273	Éviter le rejet dans l'environnement.
P280	Porter des gants de protection/des vêtements de protection/un équipement de protection des yeux/du visage/une protection auditive/ ...

Conseils de prudence - Intervention :

P302 + P352	EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU: Laver abondamment à l'eau/...
P308 + P313	EN CAS d'exposition prouvée ou suspectée: consulter un médecin.
P321	Traitement spécifique (voir ... sur cette étiquette).
P333 + P313	En cas d'irritation ou d'éruption cutanée: consulter un médecin.
P362 + P364	Enlever les vêtements contaminés et les laver avant réutilisation.
P391	Recueillir le produit répandu.

Conseils de prudence - Stockage :

P405	Garder sous clef.
------	-------------------

Conseils de prudence - Elimination :

P501	Éliminer le contenu/récipient dans ...
------	--

2.3. Autres dangers

Le mélange ne contient pas de 'Substances extrêmement préoccupantes' (SVHC) $\geq$ 0.1% publiées par l'Agence Européenne des Produits Chimiques (ECHA) selon l'article 59 du REACH : <http://echa.europa.eu/fr/candidate-list-table>. Se référer à la rubrique 3 pour identifier les substances concernées.

Le mélange ne répond pas aux critères applicables aux mélanges PBT ou vPvB, conformément à l'annexe XIII du règlement REACH (CE) n° 1907/2006.

Le mélange ne contient pas de substances $\geq$ 0.1 % présentant des propriétés perturbant le système endocrinien conformément aux critères énoncés dans le règlement délégué (UE) 2017/2100 de la Commission ou dans le règlement (UE) 2018/605 de la Commission.

RUBRIQUE 3 : COMPOSITION/INFORMATIONS SUR LES COMPOSANTS

3.2. Mélanges

Composition :

Identification	Classification (CE) 1272/2008	Nota	%
CAS: 79-77-6 EC: 201-224-3 (E)-.BETA.-IONONE	GHS09 Wng Aquatic Chronic 2, H411		10 $\leq$ x % < 25
CAS: 19870-74-7 EC: 243-384-7 CEDROL METHYL ETHER	GHS07, GHS09 Wng Skin Sens. 1B, H317 Aquatic Acute 1, H400 M Acute = 1 Aquatic Chronic 1, H410		2.5 $\leq$ x % < 10

J76-012083 - HAVANA

Parfums Corialys

	M Chronic = 1		
CAS: 32210-23-4 EC: 250-954-9 4-TERT-BUTYLCYCLOHEXYL ACETATE	GHS07 Wng Skin Sens. 1B, H317		2.5 <= x % < 10
CAS: 4940-11-8 EC: 225-582-5 ETHYL MALTOL	GHS07 Wng Acute Tox. 4, H302		2.5 <= x % < 10
CAS: 32388-55-9 EC: 251-020-3 ACETYL CEDRENE	GHS07, GHS09 Wng Skin Sens. 1B, H317 Aquatic Acute 1, H400 M Acute = 1 Aquatic Chronic 1, H410 M Chronic = 1		2.5 <= x % < 10
CAS: 84-66-2 EC: 201-550-6 DIETHYL PHTHALATE		[i]	2.5 <= x % < 10
REACTION MASS OF (2R*,4R*,4AR*,9BS*)-2,4-DIMETHYL-4,4A,5,9B-TETRAHYDROINDENO[1,2-D][1,3]DIOXINE AND (2R*,4R*,4AS*,9BR*)-2,4-DIMETHYL-4,4A,5,9B-TETRAHYDROINDENO[1,2-D][1,3]DIOXINE	GHS07 Wng Acute Tox. 4, H302 Aquatic Chronic 3, H412		2.5 <= x % < 10
CAS: 5986-55-0 EC: 227-807-2 PATCHOULI ALCOHOL	GHS09 Aquatic Chronic 2, H411		0 <= x % < 2.5
CAS: 77-54-3 EC: 201-036-1 CEDRYL ACETATE	GHS07, GHS09 Wng Skin Sens. 1B, H317 Aquatic Acute 1, H400 M Acute = 1 Aquatic Chronic 1, H410 M Chronic = 1		0 <= x % < 2.5
CAS: 78-70-6 EC: 201-134-4 LINALOOL	GHS07 Wng Skin Irrit. 2, H315 Skin Sens. 1B, H317 Eye Irrit. 2, H319		0 <= x % < 2.5
CAS: 93-16-3 EC: 202-224-6 ISOEUGENYL METHYL ETHER	GHS07 Wng Skin Sens. 1B, H317		0 <= x % < 2.5
CAS: 91-64-5 EC: 202-086-7 REACH: 01-2119943756-26 COUMARIN	GHS07 Wng Acute Tox. 4, H302 Skin Sens. 1B, H317 Aquatic Chronic 3, H412		0 <= x % < 2.5
CAS: 56539-66-3 EC: 260-252-4 3-METHOXY-3-METHYL-1-BUTANOL	GHS07 Wng Eye Irrit. 2, H319		0 <= x % < 2.5
CAS: 3691-12-1 ALPHA-GUAIENE	GHS07, GHS08 Dgr Asp. Tox. 1, H304 Skin Irrit. 2, H315 Eye Irrit. 2, H319		0 <= x % < 2.5
CAS: 81-14-1 EC: 201-328-9 MUSK KETONE	GHS08, GHS09 Wng Carc. 2, H351 Aquatic Acute 1, H400	[ii]	0 <= x % < 2.5

J76-012083 - HAVANA

Parfums Corialys

	M Acute = 1 Aquatic Chronic 1, H410 M Chronic = 1		
CAS: 4707-47-5 EC: 225-193-0 METHYL ATRARATE	GHS07 Wng Skin Sens. 1B, H317		0 <= x % < 2.5
PINENES (ALPHA OR BETA)	GHS09, GHS07, GHS08, GHS02 Dgr Flam. Liq. 3, H226 Asp. Tox. 1, H304 Skin Sens. 1, H317 Aquatic Acute 1, H400 M Acute = 1 Aquatic Chronic 1, H410 M Chronic = 1		0 <= x % < 2.5
CAS: 470-82-6 EC: 207-431-5 REACH: 01-2119967772-24 EUCALYPTOL	GHS07, GHS02 Wng Flam. Liq. 3, H226 Skin Sens. 1B, H317		0 <= x % < 2.5
INDEX: 601-096-00-2 CAS: 5989-27-5 EC: 227-813-5 (R)-P-MENTHA-1,8-DIENE	GHS02, GHS07, GHS08, GHS09 Dgr Flam. Liq. 3, H226 Skin Irrit. 2, H315 Skin Sens. 1B, H317 Asp. Tox. 1, H304 Aquatic Chronic 3, H412 Aquatic Acute 1, H400 M Acute = 1	[i]	0 <= x % < 2.5
CAS: 87-44-5 EC: 201-746-1 BETA-CARYOPHYLLENE	GHS07, GHS08 Dgr Asp. Tox. 1, H304 Skin Sens. 1B, H317		0 <= x % < 2.5
CAS: 106-24-1 EC: 203-377-1 GERANIOL	GHS05, GHS07 Dgr Skin Irrit. 2, H315 Skin Sens. 1, H317 Eye Dam. 1, H318		0 <= x % < 2.5
CAS: 106-22-9 EC: 203-375-0 DL-CITRONELLOL	GHS07 Wng Skin Irrit. 2, H315 Skin Sens. 1B, H317 Eye Irrit. 2, H319		0 <= x % < 2.5
CAS: 4180-23-8 EC: 224-052-0 REACH: 01-2119979097-22 TRANS-ANETHOLE	GHS07 Wng Skin Sens. 1B, H317 Aquatic Chronic 3, H412		0 <= x % < 2.5
CAS: 13466-78-9 EC: 236-719-3 DELTA-3-CARENE	GHS02, GHS07, GHS08, GHS09 Dgr Flam. Liq. 3, H226 Asp. Tox. 1, H304 Skin Irrit. 2, H315 Skin Sens. 1, H317 Acute Tox. 4, H332 Aquatic Chronic 2, H411	[i]	0 <= x % < 2.5
CAS: 80-56-8 EC: 201-291-9 ALPHA-PINENE	GHS02, GHS07, GHS08, GHS09 Dgr Flam. Liq. 3, H226	[i]	0 <= x % < 2.5

J76-012083 - HAVANA

Parfums Corialys

	Acute Tox. 4, H302 Asp. Tox. 1, H304 Skin Irrit. 2, H315 Skin Sens. 1B, H317 Aquatic Acute 1, H400 M Acute = 1 Aquatic Chronic 1, H410 M Chronic = 1		
CAS: 79-92-5 EC: 201-234-8 CAMPHENE	GHS02, GHS07, GHS09 Wng 228 Eye Irrit. 2, H319 Aquatic Acute 1, H400 M Acute = 1 Aquatic Chronic 1, H410 M Chronic = 1		0 <= x % < 2.5
CAS: 127-91-3 EC: 204-872-5 BETA-PINENE	GHS02, GHS07, GHS08, GHS09 Dgr Flam. Liq. 3, H226 Asp. Tox. 1, H304 Skin Irrit. 2, H315 Skin Sens. 1B, H317 Aquatic Acute 1, H400 M Acute = 1 Aquatic Chronic 1, H410 M Chronic = 1	[i]	0 <= x % < 2.5
CAS: 16409-43-1 EC: 240-457-5 TETRAHYDRO-4-METHYL-2-(2-METHYLPROPEN-1-YL)PYRAN	GHS07, GHS08 Wng Skin Irrit. 2, H315 Eye Irrit. 2, H319 Repr. 2, H361	[ii]	0 <= x % < 2.5
CAS: 11028-42-5 EC: 234-257-7 CEDRENE	GHS08, GHS09, GHS07 Dgr Asp. Tox. 1, H304 Skin Irrit. 2, H315 Aquatic Acute 1, H400 M Acute = 10 Aquatic Chronic 1, H410 M Chronic = 10		0 <= x % < 2.5
CAS: 97-54-1 EC: 202-590-7 ISOEUGENOL	GHS07 Wng Acute Tox. 4, H302 Acute Tox. 4, H312 Skin Irrit. 2, H315 Skin Sens. 1A, H317 Eye Irrit. 2, H319 Acute Tox. 4, H332 STOT SE 3, H335		0 <= x % < 2.5

Limites de concentration spécifiques et estimation de la toxicité aiguë

Identification	Limites de concentration spécifiques	ETA
CAS: 79-77-6 EC: 201-224-3 (E)-.BETA.-IONONE		orale: ETA = 3940 mg/kg PC
CAS: 32210-23-4 EC: 250-954-9 4-TERT-BUTYLCYCLOHEXYL ACETATE		orale: ETA = 3370 mg/kg PC
CAS: 4940-11-8		orale: ETA = 1200 mg/kg PC

J76-012083 - HAVANA

Parfums Corialys

EC: 225-582-5 ETHYL MALTOL		
CAS: 32388-55-9 EC: 251-020-3 ACETYL CEDRENE		orale: ETA = 4500 mg/kg PC
REACTION MASS OF (2R*,4R*,4AR*,9BS*)-2,4-DIMETHYL-4,4A,5,9B-TETRAHYDROINDENO[1,2-D][1,3]DIOXINE AND (2R*,4R*,4AS*,9BR*)-2,4-DIMETHYL-4,4A,5,9B-TETRAHYDROINDENO[1,2-D][1,3]DIOXINE		orale: ETA = 500 mg/kg PC
CAS: 78-70-6 EC: 201-134-4 LINALOOL		orale: ETA = 2790 mg/kg PC
CAS: 93-16-3 EC: 202-224-6 ISOEUGENYL METHYL ETHER		orale: ETA = 2500 mg/kg PC
CAS: 56539-66-3 EC: 260-252-4 3-METHOXY-3-METHYL-1-BUTANOL		orale: ETA = 4400 mg/kg PC
CAS: 470-82-6 EC: 207-431-5 REACH: 01-2119967772-24 EUCALYPTOL		orale: ETA = 2480 mg/kg PC
CAS: 106-24-1 EC: 203-377-1 GERANIOL		orale: ETA = 3600 mg/kg PC
CAS: 106-22-9 EC: 203-375-0 DL-CITRONELLOL		dermale: ETA = 2650 mg/kg PC orale: ETA = 3450 mg/kg PC
CAS: 4180-23-8 EC: 224-052-0 REACH: 01-2119979097-22 TRANS-ANETHOLE		orale: ETA = 3000 mg/kg PC
CAS: 13466-78-9 EC: 236-719-3 DELTA-3-CARENE		inhalation: ETA = 1.5 mg/l 4h (poussière/brouillard) orale: ETA = 4800 mg/kg PC
CAS: 16409-43-1 EC: 240-457-5 TETRAHYDRO-4-METHYL-2-(2-METHYLPROPEN-1-YL)PYRAN		orale: ETA = 4300 mg/kg PC
CAS: 97-54-1 EC: 202-590-7 ISOEUGENOL	Skin Sens. 1A: H317 C>= 0.01%	dermale: ETA = 1912 mg/kg PC orale: ETA = 1500 mg/kg PC

Informations sur les composants :

- (Texte complet des phrases H: voir la rubrique 16)
- [i] Substance pour laquelle il existe des valeurs limites d'exposition sur le lieu de travail.
- [ii] Substance cancérogène, mutagène ou reprotoxique (CMR).

RUBRIQUE 4 : PREMIERS SECOURS

D'une manière générale, en cas de doute ou si des symptômes persistent, toujours faire appel à un médecin.

NE JAMAIS rien faire ingérer à une personne inconsciente.

4.1. Description des mesures de premiers secours

En cas de contact avec les yeux :

Laver abondamment avec de l'eau douce et propre durant 15 minutes en maintenant les paupières écartées.

En cas de contact avec la peau :

J76-012083 - HAVANA

Parfums Corialys

Enlever les vêtements imprégnés et laver soigneusement la peau avec de l'eau et du savon ou utiliser un nettoyeur connu.

Prendre garde au produit pouvant subsister entre la peau et les vêtements, la montre, les chaussures, ...

En cas de manifestation allergique, consulter un médecin.

Lorsque la zone contaminée est étendue et/ou s'il apparaît des lésions cutanées, il est nécessaire de consulter un médecin ou de faire transférer en milieu hospitalier.

En cas d'ingestion :

Ne rien faire absorber par la bouche.

En cas d'ingestion, si la quantité est peu importante, (pas plus d'une gorgée), rincer la bouche avec de l'eau et consulter un médecin.

Garder au repos. Ne pas faire vomir.

Faire immédiatement appel à un médecin et lui montrer l'étiquette.

En cas d'ingestion accidentelle appeler un médecin pour juger de l'opportunité d'une surveillance et d'un traitement ultérieur en milieu hospitalier, si besoin est. Montrer l'étiquette.

4.2. Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Aucune donnée n'est disponible.

4.3. Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Aucune donnée n'est disponible.

RUBRIQUE 5 : MESURES DE LUTTE CONTRE L'INCENDIE

Non inflammable.

5.1. Moyens d'extinction

Moyens d'extinction appropriés

En cas d'incendie, utiliser :

- eau pulvérisée ou brouillard d'eau
- mousse
- poudres polyvalentes ABC
- poudres BC
- dioxyde de carbone (CO₂)

Moyens d'extinction inappropriés

En cas d'incendie, ne pas utiliser :

- jet d'eau

5.2. Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

Un incendie produira souvent une épaisse fumée noire. L'exposition aux produits de décomposition peut comporter des risques pour la santé.

Ne pas respirer les fumées.

En cas d'incendie, peut se former :

- monoxyde de carbone (CO)
- dioxyde de carbone (CO₂)

5.3. Conseils aux pompiers

Aucune donnée n'est disponible.

RUBRIQUE 6 : MESURES À PRENDRE EN CAS DE DISPERSION ACCIDENTELLE

6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Se référer aux mesures de protection énumérées dans les rubriques 7 et 8.

Pour les non-secouristes

Eviter tout contact avec la peau et les yeux.

Pour les secouristes

Les intervenants seront munis d'équipements de protections individuelles appropriés (Se référer à la rubrique 8).

6.2. Précautions pour la protection de l'environnement

Contenir et recueillir les fuites avec des matériaux absorbants non combustibles, par exemple : sable, terre, vermiculite, terre de diatomées dans des fûts en vue de l'élimination des déchets.

Empêcher toute pénétration dans les égouts ou cours d'eau.

6.3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

J76-012083 - HAVANA

Parfums Corialys

Nettoyer de préférence avec un détergent, éviter l'utilisation de solvants.

6.4. Référence à d'autres rubriques

Aucune donnée n'est disponible.

RUBRIQUE 7 : MANIPULATION ET STOCKAGE

Les prescriptions relatives aux locaux de stockage sont applicables aux ateliers où est manipulé le mélange.

Les personnes qui ont des antécédents de sensibilisation cutanée ne doivent en aucun cas manipuler ce mélange.

7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Se laver les mains après chaque utilisation.

Enlever et laver les vêtements contaminés avant réutilisation.

Assurer une ventilation adéquate, surtout dans les endroits clos.

Prévention des incendies :

Manipuler dans des zones bien ventilées.

Interdire l'accès aux personnes non autorisées.

Equipements et procédures recommandés :

Pour la protection individuelle, voir la rubrique 8.

Observer les précautions indiquées sur l'étiquette ainsi que les réglementations de la protection du travail.

Eviter l'exposition - se procurer les instructions spéciales avant utilisation.

Les emballages entamés doivent être refermés soigneusement et conservés en position verticale.

Equipements et procédures interdits :

Il est interdit de fumer, manger et boire dans les locaux où le mélange est utilisé.

7.2. Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

Aucune donnée n'est disponible.

Stockage

Conserver le récipient bien fermé, dans un endroit sec et bien ventilé.

Le sol des locaux sera imperméable et formera une cuvette de rétention afin qu'en cas de déversement accidentel, le liquide ne puisse se répandre au dehors.

Emballage

Toujours conserver dans des emballages d'un matériau identique à celui d'origine.

7.3. Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

Aucune donnée n'est disponible.

RUBRIQUE 8 : CONTRÔLES DE L'EXPOSITION/PROTECTION INDIVIDUELLE

8.1. Paramètres de contrôle

Valeurs limites d'exposition professionnelle :

- ACGIH TLV (American Conference of Governmental Industrial Hygienists, Threshold Limit Values, 2010) :

CAS	TWA :	STEL :	Ceiling :	Définition :	Critères :
84-66-2	5 mg/m3			A4	
13466-78-9	20 ppm			SEN; A4	
80-56-8	20 ppm			SEN; A4	
127-91-3	20 ppm			SEN; A4	

- France (INRS - Outils 65 / 2021-1849, 2021-1763, arrêté du 09/12/ 2021) :

CAS	VME-ppm :	VME-mg/m3 :	VLE-ppm :	VLE-mg/m3 :	Notes :	TMP N° :
84-66-2		5				

8.2. Contrôles de l'exposition

Mesures de protection individuelle, telles que les équipements de protection individuelle

Pictogramme(s) d'obligation du port d'équipements de protection individuelle (EPI) :

J76-012083 - HAVANA

Parfums Corialys



Utiliser des équipements de protection individuelle propres et correctement entretenus.
Stocker les équipements de protection individuelle dans un endroit propre, à l'écart de la zone de travail.
Lors de l'utilisation, ne pas manger, boire ou fumer. Enlever et laver les vêtements contaminés avant réutilisation. Assurer une ventilation adéquate, surtout dans les endroits clos.

- Protection des yeux / du visage

Eviter le contact avec les yeux.
Utiliser des protections oculaires conçues contre les projections de liquide.
Avant toute manipulation, il est nécessaire de porter des lunettes de sécurité conformes à la norme ISO 16321.

- Protection des mains

Utiliser des gants de protection appropriés résistants aux agents chimiques conformes à la norme EN ISO 374-1.
La sélection des gants doit être faite en fonction de l'application et de la durée d'utilisation au poste de travail.
Les gants de protection doivent être choisis en fonction du poste de travail : autres produits chimiques pouvant être manipulés, protections physiques nécessaires (coupure, piqûre, protection thermique), dextérité demandée.
Type de gants conseillés :
- Caoutchouc Nitrile (Copolymère butadiène-acrylonitrile (NBR))

- Protection du corps

Eviter le contact avec la peau.
Porter des vêtements de protection appropriés.
Type de vêtement de protection approprié :
En cas de fortes projections, porter des vêtements de protection chimique étanches aux liquides (type 3) conformes à la norme NF EN14605/A1 pour éviter tout contact avec la peau.
En cas de risque d'éclaboussures, porter des vêtements de protection chimique (type 6) conformes à la norme NF EN13034/A1 pour éviter tout contact avec la peau.
Le personnel portera un vêtement de travail régulièrement lavé.
Après contact avec le produit, toutes les parties du corps souillées devront être lavées.

RUBRIQUE 9 : PROPRIÉTÉS PHYSIQUES ET CHIMIQUES

9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

Etat physique

Etat Physique : Liquide Fluide.

Couleur

Couleur : Légèrement jaune orange

Odeur

Seuil olfactif : Non précisé.

Point de fusion

Point/intervalle de fusion : Non précisé.

Point de congélation

Point/intervalle de congélation : Non précisé.

Point d'ébullition ou point initial d'ébullition et intervalle d'ébullition

Point/intervalle d'ébullition : Non précisé.

Inflammabilité

Inflammabilité (solide, gaz) : Non précisé.

Limites inférieure et supérieure d'explosion

Dangers d'explosion, limite inférieure d'explosivité (%) : Non précisé.

J76-012083 - HAVANA

Parfums Corialys

Dangers d'explosion, limite supérieure d'explosivité (%) :	Non précisé.
Point d'éclair	
Intervalle de point d'éclair :	60°C < PE <= 93°C
Température d'auto-inflammation	
Point/intervalle d'auto-inflammation :	Non précisé.
Température de décomposition	
Point/intervalle de décomposition :	Non précisé.
pH	
pH :	Non concerné.
pH en solution aqueuse :	Non précisé.
Viscosité cinématique	
Viscosité :	Non précisé.
Viscosité :	v < 7 mm ² /s (40°C)
Solubilité	
Hydrosolubilité :	Insoluble.
Liposolubilité :	Non précisé.
Coefficient de partage n-octanol/eau (valeur log)	
Coefficient de partage n-octanol/eau :	Non précisé.
Pression de vapeur	
Pression de vapeur (50°C) :	Inférieure à 110 kPa (1.10 bar).
Densité et/ou densité relative	
Densité :	0.98-1 @20°C
Densité de vapeur relative	
Densité de vapeur :	Non précisé.
Caractéristiques des particules	
Le mélange ne contient pas de nanoforme.	
9.2. Autres informations	
Indice de réfraction :	1.481-1.485 @20°C
9.2.1. Informations concernant les classes de danger physique	
Aucune donnée n'est disponible.	
9.2.2. Autres caractéristiques de sécurité	
Aucune donnée n'est disponible.	

RUBRIQUE 10 : STABILITÉ ET RÉACTIVITÉ

10.1. Réactivité

Aucune donnée n'est disponible.

10.2. Stabilité chimique

Ce mélange est stable aux conditions de manipulation et de stockage recommandées dans la rubrique 7.

10.3. Possibilité de réactions dangereuses

Exposé à des températures élevées, le mélange peut dégager des produits de décomposition dangereux, tels que monoxyde et dioxyde de carbone, fumées, oxyde d'azote.

10.4. Conditions à éviter

Aucune donnée n'est disponible.

10.5. Matières incompatibles

J76-012083 - HAVANA

Parfums Corialys

Aucune donnée n'est disponible.

10.6. Produits de décomposition dangereux

La décomposition thermique peut dégager/former :

- monoxyde de carbone (CO)
- dioxyde de carbone (CO2)

RUBRIQUE 11 : INFORMATIONS TOXICOLOGIQUES

11.1. Informations sur les classes de danger telles que définies dans le règlement (CE) no 1272/2008

Des éclaboussures dans les yeux peuvent provoquer des irritations et des dommages réversibles.

Peut entraîner une réaction allergique par contact cutané.

Effet cancérogène suspecté pour l'être humain.

11.1.1. Substances

Toxicité aiguë :

ISOEUGENOL (CAS: 97-54-1)	
Par voie orale :	DL50 = 1500 mg/kg poids corporel/jour
Par voie cutanée :	DL50 = 1912 mg/kg poids corporel/jour
TETRAHYDRO-4-METHYL-2-(2-METHYLPROPEN-1-YL)PYRAN (CAS: 16409-43-1)	
Par voie orale :	DL50 = 4300 mg/kg poids corporel/jour
DELTA-3-CARENE (CAS: 13466-78-9)	
Par voie orale :	DL50 = 4800 mg/kg poids corporel/jour
Par inhalation (Poussières/brouillard) :	CL50 = 1.5 mg/l
	Durée d'exposition : 4 h
TRANS-ANETHOLE (CAS: 4180-23-8)	
Par voie orale :	DL50 = 3000 mg/kg poids corporel/jour
DL-CITRONELLOL (CAS: 106-22-9)	
Par voie orale :	DL50 = 3450 mg/kg poids corporel/jour
Par voie cutanée :	DL50 = 2650 mg/kg poids corporel/jour
GERANIOL (CAS: 106-24-1)	
Par voie orale :	DL50 = 3600 mg/kg poids corporel/jour
EUCALYPTOL (CAS: 470-82-6)	
Par voie orale :	DL50 = 2480 mg/kg poids corporel/jour
3-METHOXY-3-METHYL-1-BUTANOL (CAS: 56539-66-3)	
Par voie orale :	DL50 = 4400 mg/kg poids corporel/jour
ISOEUGENYL METHYL ETHER (CAS: 93-16-3)	
Par voie orale :	DL50 = 2500 mg/kg poids corporel/jour
LINALOOL (CAS: 78-70-6)	
Par voie orale :	DL50 = 2790 mg/kg poids corporel/jour
REACTION MASS OF (2R*,4R*,4AR*,9BS*)-2,4-DIMETHYL-4,4A,5,9B-TETRAHYDROINDENO[1,2-D][1,3]DIOXINE AND (2R*,4R*,4AS*,9BR*)-2,4-DIMETHYL-4,4A,5,9B-TETRAHYDROINDENO[1,2-D][1,3]DIOXINE	
Par voie orale :	DL50 = 500 mg/kg poids corporel/jour
ACETYL CEDRENE (CAS: 32388-55-9)	
Par voie orale :	DL50 = 4500 mg/kg poids corporel/jour
ETHYL MALTOL (CAS: 4940-11-8)	
Par voie orale :	DL50 = 1200 mg/kg poids corporel/jour
4-TERT-BUTYLCYCLOHEXYL ACETATE (CAS: 32210-23-4)	
Par voie orale :	DL50 = 3370 mg/kg poids corporel/jour
(E)-.BETA.-IONONE (CAS: 79-77-6)	
Par voie orale :	DL50 = 3940 mg/kg poids corporel/jour

J76-012083 - HAVANA

Parfums Corialys

11.1.2. Mélange

Aucune information toxicologique n'est disponible sur le mélange.

11.2. Informations sur les autres dangers

Propriétés perturbant le système endocrinien

Le mélange ne contient aucune substance évaluée comme un perturbateur endocrinien pour des effets sur la santé humaine.

Monographie(s) du CIRC (Centre International de Recherche sur le Cancer) :

- CAS 93-15-2 : CIRC Groupe 2B : L'agent est peut-être cancérigène pour l'homme.
- CAS 108-88-3 : CIRC Groupe 3 : L'agent est inclassable quant à sa cancérigénicité pour l'homme.
- CAS 100-42-5 : CIRC Groupe 2A : L'agent est probablement cancérigène pour l'homme.
- CAS 98-01-1 : CIRC Groupe 3 : L'agent est inclassable quant à sa cancérigénicité pour l'homme.
- CAS 89-82-7 : CIRC Groupe 2B : L'agent est peut-être cancérigène pour l'homme.
- CAS 123-35-3 : CIRC Groupe 2B : L'agent est peut-être cancérigène pour l'homme.
- CAS 97-53-0 : CIRC Groupe 3 : L'agent est inclassable quant à sa cancérigénicité pour l'homme.
- CAS 5989-27-5 : CIRC Groupe 3 : L'agent est inclassable quant à sa cancérigénicité pour l'homme.
- CAS 140-11-4 : CIRC Groupe 3 : L'agent est inclassable quant à sa cancérigénicité pour l'homme.
- CAS 91-64-5 : CIRC Groupe 3 : L'agent est inclassable quant à sa cancérigénicité pour l'homme.

Substance(s) décrite(s) dans une fiche toxicologique de l'INRS (Institut National de Recherche et de Sécurité) :

- d-Limonène (CAS 5989-27-5): Voir la fiche toxicologique n° 227.
- Géraniol (CAS 106-24-1): Voir la fiche toxicologique n° 315.

RUBRIQUE 12 : INFORMATIONS ÉCOLOGIQUES

Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets à long terme.

Tout écoulement du produit dans les égouts ou les cours d'eau doit être évité.

12.1. Toxicité

12.1.1. Mélanges

Aucune information de toxicité aquatique n'est disponible sur le mélange.

12.2. Persistance et dégradabilité

Aucune donnée n'est disponible.

12.3. Potentiel de bioaccumulation

Aucune donnée n'est disponible.

12.4. Mobilité dans le sol

Aucune donnée n'est disponible.

12.5. Résultats des évaluations PBT et vPvB

Aucune donnée n'est disponible.

12.6. Propriétés perturbant le système endocrinien

Le mélange ne contient aucune substance évaluée comme un perturbateur endocrinien pour des effets sur l'environnement.

12.7. Autres effets néfastes

Aucune donnée n'est disponible.

RUBRIQUE 13 : CONSIDÉRATIONS RELATIVES À L'ÉLIMINATION

Une gestion appropriée des déchets du mélange et/ou de son récipient doit être déterminée conformément aux dispositions de la directive 2008/98/CE.

13.1. Méthodes de traitement des déchets

Ne pas déverser dans les égouts ni dans les cours d'eau.

Déchets :

La gestion des déchets se fait sans mettre en danger la santé humaine et sans nuire à l'environnement, et notamment sans créer de risque pour l'eau, l'air, le sol, la faune ou la flore.

Recycler ou éliminer conformément aux législations en vigueur, par un collecteur ou une entreprise agréée.

Ne pas contaminer le sol ou l'eau avec des déchets, ne pas procéder à leur élimination dans l'environnement.

Emballages souillés :

Vider complètement le récipient. Conserver l'étiquette sur le récipient.
Remettre à un éliminateur agréé.

RUBRIQUE 14 : INFORMATIONS RELATIVES AU TRANSPORT

Transporter le produit conformément aux dispositions de l'ADR pour la route, du RID pour le rail, de l'IMDG pour la mer, et de l'OACI/IATA pour le transport par air (ADR 2023 - IMDG 2022 [41-22] - OACI/IATA 2024 [65]).

14.1. Numéro ONU ou numéro d'identification

3082

14.2. Désignation officielle de transport de l'ONU

UN3082=MATIÈRE DANGEREUSE DU POINT DE VUE DE L'ENVIRONNEMENT, LIQUIDE, N.S.A.
(cedrol methyl ether)

14.3. Classe(s) de danger pour le transport



- Classification:
9

14.4. Groupe d'emballage

III

14.5. Dangers pour l'environnement



- Matière dangereuse pour l'environnement :

14.6. Précautions particulières à prendre par l'utilisateur

ADR/RID	Classe	Code	Groupe	Etiquette	Ident.	QL	Dispo.	EQ	Cat.	Tunnel
	9	M6	III	9	90	5 L	274 335 375 601	E1	3	-
	Non soumis à cette réglementation si Q <= 5 l / 5 kg (ADR 3.3.1 - DS 375)									
IMDG	Classe	2°Etiquette	Groupe	QL	FS	Dispo.	EQ	Arrimage manutention	Séparation	
	9	-	III	5 L	F-A, S-F	274 335 969	E1	Catégorie A	-	
	Non soumis à cette réglementation si Q <= 5 l / 5 kg (ADR 3.3.1 - DS 375)									

J76-012083 - HAVANA

Parfums Corialys

	<= 5 l / 5 kg (IMDG 3.3.1 - 2.10.2.7)									
IATA	Classe	2°Etiqu.	Groupe	Passager	Passager	Cargo	Cargo	note	EQ	
	9	-	III	964	450 L	964	450 L	A97 A158 A197 A215	E1	
	9	-	III	Y964	30 kg G	-	-	A97 A158 A197 A215	E1	
	Non soumis à cette réglementation si Q <= 5 l / 5 kg (IATA 4.4.4 - DS A197)									

Pour les quantités limitées de marchandises dangereuses, voir l'ADR et l'IMDG chapitre 3.4 et le IATA partie 2.7.
Pour les quantités exceptées de marchandises dangereuses, voir l'ADR et l'IMDG chapitre 3.5 et le IATA partie 2.6.
Polluant marin (IMDG 3.1.2.9) : (cedrol methyl ether)

14.7. Transport maritime en vrac conformément aux instruments de l'OMI

Aucune donnée n'est disponible.

RUBRIQUE 15 : INFORMATIONS RELATIVES A LA REGLEMENTATION

15.1. Réglementations/législations particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

Informations relatives à la classification et à l'étiquetage figurant dans la rubrique 2 :

Les réglementations suivantes ont été prises en compte :

- Règlement (CE) n° 1272/2008 modifié par le règlement (UE) n° 2023/707
- Règlement (CE) n° 1272/2008 modifié par le règlement (UE) n° 2024/197 (ATP 21)

Informations relatives à l'emballage :

Aucune donnée n'est disponible.

Restrictions appliquées en vertu du titre VIII du règlement REACH (CE) n° 1907/2006 :

Le mélange ne contient pas de substance soumise à restriction selon l'annexe XVII du règlement REACH (CE) n° 1907/2006 : <https://echa.europa.eu/substances-restricted-under-reach>.

Précurseurs d'explosifs :

Le mélange ne contient pas de substance soumise au règlement (UE) 2019/1148 relatif à la commercialisation et à l'utilisation de précurseurs d'explosifs.

Dispositions particulières :

Aucune donnée n'est disponible.

Tableaux des maladies professionnelles selon le Code du Travail français :

N° TMP	Libellé
4 Bis	Affections gastro-intestinales provoquées par le benzène, le toluène, les xylènes et tous les produits en renfermant.
74	Affections professionnelles provoquées par le furfural et l'alcool furfurylique.
84	Affections engendrées par les solvants organiques liquides à usage professionnel :

J76-012083 - HAVANA

Parfums Corialys

84 hydrocarbures liquides aliphatiques ou cycliques saturés ou insaturés et leurs mélanges;
hydrocarbures halogénés liquides; dérivés nitrés des hydrocarbures aliphatiques; alcools, glycols,
éthers de glycol; cétones; aldéhydes; éthers aliphatiques et cycliques, dont le tétrahydrofurane;
esters; diméthylformamide et diméthylacétamine; acétonitrile et propionitrile; pyridine;
diméthylsulfone, diméthylsulfoxyde.

15.2. Évaluation de la sécurité chimique

Aucune donnée n'est disponible.

RUBRIQUE 16 : AUTRES INFORMATIONS

Les conditions de travail de l'utilisateur ne nous étant pas connues, les informations données dans la présente fiche de sécurité sont basées sur l'état de nos connaissances et sur les réglementations tant nationales que communautaires.

Le mélange ne doit pas être utilisé à d'autres usages que ceux spécifiés en rubrique 1 sans avoir obtenu au préalable des instructions de manipulation écrites.

Il est toujours de la responsabilité de l'utilisateur de prendre toutes les mesures nécessaires pour répondre aux exigences des lois et réglementations locales.

Les informations données dans la présente fiche de données de sécurité doivent être considérées comme une description des exigences de sécurité relatives à ce mélange et non pas comme une garantie des propriétés de celui-ci.

Libellé(s) des phrases mentionnées à la rubrique 3 :

H226	Liquide et vapeurs inflammables.
H228	Matière solide inflammable.
H302	Nocif en cas d'ingestion.
H304	Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires.
H312	Nocif par contact cutané.
H315	Provoque une irritation cutanée.
H317	Peut provoquer une allergie cutanée.
H318	Provoque de graves lésions des yeux.
H319	Provoque une sévère irritation des yeux.
H332	Nocif par inhalation.
H335	Peut irriter les voies respiratoires.
H351	Susceptible de provoquer le cancer .
H361	Susceptible de nuire à la fertilité ou au fœtus .
H400	Très toxique pour les organismes aquatiques.
H410	Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.
H411	Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.
H412	Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

Abréviations et acronymes :

DL50 : La dose d'une substance testée entraînant une létalité à 50% au cours d'une période donnée.

CL50 : La concentration d'une substance testée entraînant une létalité de 50 % au cours d'une période donnée.

REACH : Enregistrement, évaluation, Autorisation et Restriction des Substances Chimiques.

ETA : Estimation Toxicité Aiguë

PC : Poids Corporel

CMR :Cancérogène, mutagène ou reprotoxique.

STEL : Short-term exposure limit

TWA : Time Weighted Averages

TMP : Tableaux des Maladies Professionnelles (France)

VLE : Valeur Limite d'Exposition.

VME : Valeur Moyenne d'Exposition.

ADR : Accord européen relatif au transport international de marchandises Dangereuses par la Route.

IMDG : International Maritime Dangerous Goods.

IATA : International Air Transport Association.

OACI : Organisation de l'Aviation Civile Internationale.

RID : Regulations concerning the International carriage of Dangerous goods by rail.

J76-012083 - HAVANA

Parfums Corialys

WGK : Wassergefährdungsklasse (Water Hazard Class).

GHS07 : Point d'exclamation.

GHS08 : Danger pour la santé.

GHS09 : Environnement.

PBT : Persistante, bioaccumulable et toxique.

vPvB : Très persistante et très bioaccumulable.

SVHC : Substance of Very High Concern.